

Prophylaxie primaire et secondaire :

Redéfinitions des termes

AES ???



Administration Economique et Sociale ?

Aérothermie et Energie Solaire ?

Association d'Etablissements Sportifs ?

AEV ???



Aménagement d'Espaces Verts ?

Air Eau Vent ?

Comment peut-on faire pour communiquer sur ces sigles
quand le public ne les connaît pas ?

AES et AEV

(L'acte)

CE QU'EN DISENT LES ASSOCIATIONS

Les associations n'utilisent pas ou peu les abréviations AES ou AEV.

Elles parlent plutôt de prises de risque en détaillant plus ou moins.



explique ce qu'est un AES :

« En cas de rupture ou d'oubli de préservatif, de blessure ou de coupure avec un objet souillé de sang, de partage du matériel d'injection de drogues...



utilise plutôt la notion de prise de risque

« Je pense avoir pris un risque il y a moins de 48 heures ».

NB. : Sur son site web, SIS a une rubrique où les internautes peuvent évaluer ce risque : Est-ce que je peux être contaminé-e si je fais une fellation ? Et si on me fait une fellation ? Je voudrais savoir ce qui est le plus risqué : une pénétration vaginale ou une pénétration anale ?



Partenaire de la Vie Gay
www.sneg.org

replaces la prise de risque dans la vie réelle :

« En cas de rupture de préservatif lors d'un rapport sexuel ou en cas d'absence de préservatif lors d'un rapport sexuel, en cas de partage de matériel de sniff ou d'injection de drogue par voie intra-veineuse.

- **Je suis séropositif** pour le VIH et j'ai eu une prise de risque avec un partenaire séronégatif : je voudrais lui éviter d'être contaminé...
- **Je suis séronégatif** pour le VIH et j'ai eu une prise de risque avec un partenaire séropositif ou séro-ignorant : je voudrais éviter d'être contaminé...
- **Je suis ignorant de ma sérologie VIH** et j'ai eu une prise de risque avec un partenaire comme moi, j'aimerais qu'aucun de nous deux ne soit contaminé...



évoque aussi la notion de prise de risque

« *Que faire en cas de prise de risque ?* »

Pour les associations et le public,

AES = prise de risque

AES et AEV (L'acte)

CE QU'EN DISENT LES SOIGNANTS

AES : Accident d'exposition au sang ou sexuelle

AEV : Accident avec exposition virale

largement utilisé par le corps médical.

Définitions :

. blessures par objets tranchants susceptibles de causer une infection

source : site web infirmiers.com

.un Accident Exposant au Sang (AES) est défini « comme tout contact avec du sang ou un liquide biologique contenant du sang et comportant soit une effraction cutanée (piqûre ou coupure) soit une projection sur une muqueuse (oeil, bouche) ou sur une peau lésée. »

source : le Geres (Groupe d'Etude sur le risque d'exposition des soignants aux agents infectieux)

.Les **Accidents d'Exposition au Sang** ou **Sexuelle** regroupent tous les accidents ou incidents en contact avec le sang ou un liquide biologique contaminé, et comportant une effraction cutanée (piqûre, coupure) ou une projection sur muqueuse ou peau lésée.

source : service d'Anesthésie-Réanimation-SMUR

TPE ???



Terminal de Paiement Electronique ?

Travaux Personnels Encadrés ?

Très Petite Entreprise ?

Toute Projection d'Enduit ?

TPE
(Traitements)

CE QU'EN DISENT LES ASSOCIATIONS



« En cas de rupture ou d'oubli de préservatif, de blessure ou de coupure avec un objet souillé de sang, de partage du matériel d'injection de drogues, vous pouvez suivre un **traitement d'urgence** qui peut vous éviter d'être contaminé
Attention, il faut prendre ce traitement dès les heures qui suivent ! En tout cas, moins de 48 h après la prise de risque. »



« Faites vraiment vite après la prise de risque. Dans certains cas, un **traitement** peut vous être proposé pour limiter le risque de contamination par le VIH. »



Le Traitement Post Exposition (TPE) au VIH :

De quoi s'agit-il ?

Le Traitement Post Exposition (TPE) au Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) est un **traitement** qui peut empêcher la transmission du VIH (= virus du sida) en cas de risque récent, datant de moins de 48 heures.



« Le plus rapidement possible mais au plus tard dans les 48h, se rendre aux urgences d'un hôpital si possible avec le ou la partenaire. Un médecin évaluera le risque et pourra proposer un **traitement** d'un mois qui peut empêcher la contamination (**traitement post-exposition : TPE**). »

CE QU'EN DISENT LES SOIGNANTS

Le traitement devra être débuté le plus rapidement possible, idéalement dans les quatre heures suivant l'exposition et au plus tard dans les 48 heures (sauf avis d'expert). La première prise de comprimés devra donc se faire le plus rapidement possible à l'issue de la consultation initiale.

Sources multiples – protocole médecin

La prophylaxie

La prophylaxie est l'ensemble des mesures visant à empêcher

- l'apparition,
- la réapparition
- et la propagation de maladies.

La prophylaxie est au centre des campagnes de santé publique de prévention des maladies et des épidémies, selon le principe qu'il "vaut mieux prévenir que guérir", pour le patient comme pour la société.

Ces mesures de prévention reposent sur tout un ensemble d'outils, depuis l'information et l'hygiène jusqu'à la rééducation, en passant par l'immunisation (vaccination), le dépistage précoce et la quarantaine.

On distingue la *prophylaxie primaire*, qui lutte contre l'apparition d'une maladie,
de la *prophylaxie secondaire* qui prévient des rechutes.

CE QU'EN DISENT LES ASSOCIATIONS



Réagissez très vite! Passé 48 h, aucun traitement ne pourra éliminer le virus en cas de contamination.

Contactez l'hôpital le plus proche : allez aux urgences et dites que vous venez pour un accident d'exposition au VIH. Si vous le pouvez, mieux vaut aller consulter avec votre partenaire.

S'il y a réellement un risque de contamination, le médecin qui vous recevra vous prescrira un traitement d'une durée de quatre semaines.

Les médicaments sont délivrés par la pharmacie de l'hôpital ; ils sont gratuits. Les médicaments sont les mêmes que ceux pris par les personnes atteintes par le VIH. Ils sont généralement bien supportés, mais peuvent entraîner des effets indésirables. Si vous prenez déjà un autre traitement ou si vous avez une hépatite, signalez-le au médecin.



24 heures sur 24, les services d'urgences des hôpitaux peuvent vous accueillir pour évaluer ce risque. En journée, certains services spécialisés peuvent également vous prendre en charge.

Dans le cas où vous allez aux urgences, n'hésitez pas à prévenir le service des urgences de votre arrivée, en expliquant bien que vous venez parce que vous craignez d'avoir pris un risque de contamination par le virus du sida. Vous n'en serez que mieux accueilli. De préférence faites vous accompagner de votre partenaire pour faciliter l'évaluation du risque pris.

Pour savoir où vous rendre vous pouvez téléphoner à SIS au 0 800 840 800 pour avoir l'adresse du service compétent le plus près de chez vous.



« **Le TPE est une URGENCE** et, comme tel, disponible uniquement dans les Services d'Accueil et d'Urgences ouverts 24 heures sur 24 (SAU 24/24) des hôpitaux, après consultation d'un médecin aux Urgences ou d'un médecin spécialisé dans la prise en charge de l'infection par le VIH.

C'est comment ?

Le TPE provoque parfois des effets secondaires de type nausées, diarrhées, fatigue, pendant les premiers jours du traitement qui dure 4 semaines. Cela vaut évidemment la peine, quand c'est possible, pour éviter la contamination ! Mais c'est quand même beaucoup moins agréable qu'un rapport avec un préservatif bien lubrifié et bien utilisé... »



« Le plus rapidement possible mais au plus tard dans les 48h, se rendre aux **urgences d'un hôpital** si possible avec le ou la partenaire. Un médecin évaluera le risque et pourra proposer un traitement d'un mois qui peut empêcher la contamination (traitement post-exposition : TPE). »

CE QU'EN DISENT LES SOIGNANTS

C'est ce que nous allons voir vers 11h
avec la restitution des travaux
de la commission AES
du COREVIH de Bretagne